

226C1058
FR0000071946-FS0635

16 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ALTEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juillet 2026, la société Silchester International Investors LLP¹ (The Metcalf, 83-85 Pall Mall, Third Floor, Londres, SW1Y 5ES, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALTEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 050 198 actions ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 5,78% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Silchester International Investors International Value Equity Trust	861 507	2,43	861 507	2,10
Silchester International Investors International Value Equity Group Trust	460 708	1,30	460 708	1,13
Silchester International Investors International Value Equity Taxable Trust	349 030	0,98	349 030	0,85
Silchester International Investors International Value Equity Exclusion Trust	81 770	0,23	81 770	0,20
The Calleva Trust – International Equity Fund	275 155	0,78	275 155	0,67
Silchester International Investors (Ireland) Trust – International Equity Exclusion UCITS	22 028	0,06	22 028	0,05
Total	2 050 198	5,78	2 050 198	5,01

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALTEN sur le marché.

¹ Agissant en qualité de « *discretionary investment manager* ».

² Sur la base d'un capital composé de 35 461 076 actions représentant 40 948 937 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.